



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1098**

commune (s) : **Mezieu**

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située lieu-dit Les Gadelles, chemin de Pommiers et appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement Le Tony

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

**Commission permanente du 12 septembre 2016****Décision n° CP-2016-1098**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située lieu-dit Les Gadelles, chemin de Pommiers et appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement Le Tony**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit "Les Gadelles", Chemin de Pommier à Meyzieu, appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement "Le Tony", nécessaire à la régularisation foncière de l'élargissement du Chemin de Pommier à Meyzieu selon l'emplacement réservé n° 10 au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH) et à l'intégration de cette parcelle dans le domaine public de voirie métropolitain.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, cadastrée BT 62 d'une superficie de 1 508 mètres carrés en nature de voirie et trottoir. La Métropole prendra en charge l'entretien de la bouche d'égout, propriété du lotissement, qui se situe sur cette parcelle et se retrouvera de fait sur le domaine public métropolitain.

Aux termes du compromis, ce terrain serait acquis à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, à titre gratuit, par la Métropole de Lyon, d'une parcelle de terrain située chemin de Pommier, lieu-dit "Les Gadelles" à Meyzieu, cadastrée BT 62 pour 1 508 mètres carrés, appartenant à l'Association du lotissement "Le Tony" et nécessaire à l'élargissement dudit chemin selon l'emplacement réservé n° 10 au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH) et à son intégration dans le domaine public de voirie métropolitain.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4364, le 26 janvier 2015 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

**4° - Cette acquisition** à titre gratuit fera l'objet des mouvements comptables suivants : écritures pour ordre - chapitre globalisé 041 - en dépenses : compte 2112 - fonction 01 et en recettes : compte 1328 - fonction 01 - exercice 2016.

**5° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 750 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.**